

LES AUTORISATIONS D'URBANISME ET LE DROIT PÉNAL DE L'URBANISME

PROGRAMME DE LA FORMATION

I - L'instruction et la délivrance du permis de construire

- la sécurisation du permis de construire au stade de l'instruction
- la sécurisation du permis de construire au stade de l'exécution
- les risques juridiques liés au permis de construire
 - retrait et abrogation
 - suspension
 - annulation par le juge administratif

II - Les poursuites pénales en matière d'urbanisme et de construction

- le fondement des poursuites
- la procédure de constat des infractions
- la saisine de la Juridiction pénale
- matérialité et élément moral de l'infraction
- les possibilités de régularisation
- la prescription

III - Études des dernières évolutions jurisprudentielles et de cas concrets

OBJECTIFS

- Maîtriser le cadre légal visant les autorisations d'urbanisme et les risques juridiques qui y sont liés
- Connaître l'ensemble des procédures de poursuites pénales en matière d'urbanisme et de construction

PRÉSENTATION DES FORMATEURS

Maître Didier DEL PRETE dispose d'une expérience de près de quinze ans en qualité d'avocat. Il a développé une compétence en droit public et a acquis une solide expérience dans le traitement de dossiers à forts enjeux, en intervenant en qualité de conseil de communes, d'établissements public (Universités, IRA, CDG, CAF, URSSAF).



Il dispense par ailleurs des formations en droit en public auprès des avocats. Il a à cet égard participé en qualité intervenant aux Iers États généraux organisés par le Conseil d'État et le Conseil national des Barreaux (Atelier 4 « droit de l'urbanisme et le Grenelle de l'environnement »).

Étant parallèlement enseignant-chercheur à Sciences Po Aix, en qualité de Maître de conférences, Maître DEL PRETE y enseigne le droit administratif général, le droit des contrats publics et de la commande publique, le droit du contentieux administratif ainsi que le droit des collectivités territoriales.

Titulaire d'une thèse de doctorat en droit public, Maître Johan BAILLARGEON a développé une solide compétence en droit public de par ses activités d'enseignement. Il a également développé des compétences en contentieux administratif de par son stage de fin d'étude effectué au sein du Tribunal administratif de Marseille.



Il a, en outre, dispensé des cours en droit administratif général, et plus particulièrement, en droit de l'urbanisme à la Faculté de droit d'Aix-en-Provence et de Poitiers.

Il exerce actuellement, parallèlement à la profession d'avocat, des activités d'enseignements au sein de l'IEP d'Aix-en-Provence en droit administratif général et intervient en qualité d'enseignant au sein du Master 2 *Contentieux publics* à la Faculté de droit de Toulon. Il a, enfin, rédigé plusieurs articles en droit administratif au sein de la revue *L'Essentiel du droit de l'immobilier et de l'urbanisme*.